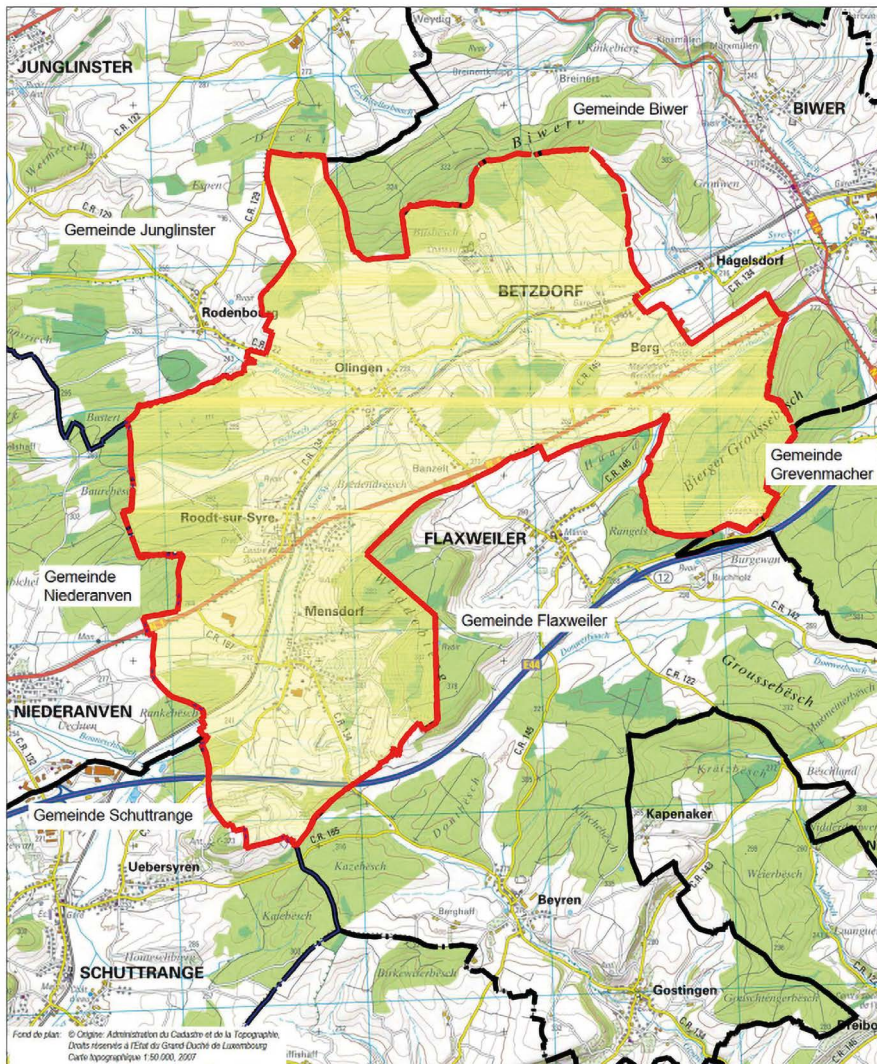




## 1.2. Saisine de la modification ponctuelle du PAG concernant plusieurs sites et plusieurs articles comme suite au rapport intermédiaire approuvé par le conseil communal en date du 21 mars 2025.

Le conseil communal approuve la modification ponctuelle en question ce qui permettra entre autre l'implémentation d'habitations légères (tiny houses) sur le territoire de la commune de Betzdorf et décide de ne pas réaliser une évaluation environnementale (SUP) étant donné que des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet.



## 2. TRIBUNAUX:

### 2.1. Autorisation d'ester en justice – Impôt commercial 2025.

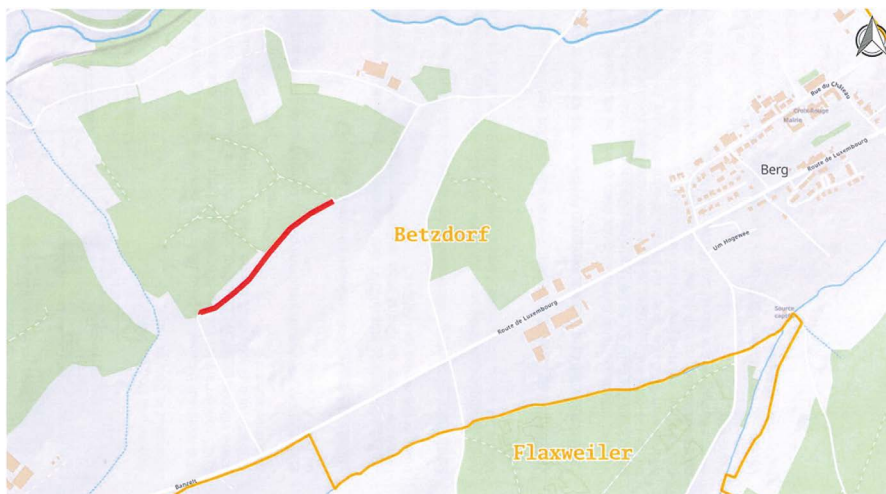
Le conseil communal autorise le collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice contre la décision du directeur des contributions.

### 2.2. Autorisation d'ester en justice – Mise en œuvre d'enrobés bitumeux au lieu-dit «Redelberg» à Betzdorf.

Le conseil communal autorise le collège des bourgmestre et échevins à introduire, dans un premier temps, un recours gracieux et, en cas d'absence de résultat, à ester en justice par la suite contre le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, aux fins d'obtenir

l'autorisation de procéder à la mise en œuvre d'enrobés bitumeux sur un chemin rural sis au lieu-dit «Redelberg» à

Betzdorf, afin d'y créer une liaison entre deux pistes cyclables.



### 3. AFFAIRES DE PERSONNEL :

#### 3.1. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle de la carrière C.

Le conseil communal procède à la création du poste en question.

#### 3.2. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle de la carrière E « paysagiste-pépinieriste ».

Le conseil communal procède à la création du poste en question.

#### 3.3. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle de la carrière E « charpentier ».

Le conseil communal procède à la création du poste en question.

### 4. COMPTABILITÉ :

#### 4.1. Approbation définitive des comptes administratifs et de gestion 2024.

Le conseil communal procède à l'approbation définitive des comptes administratifs et de gestion 2024.



#### 4.2. Approbation de recettes.

Le conseil communal approuve les recettes énumérées ci-après:

		en EUROS (€)	
1	2/120/744612/99004	REMBOURSEMENT TRAITEMENTS PAR D'ADMIN. DE L'EMPLOI. DAT.	23.205,85
2	2/120/748392/99001	REMBOURSEMENT PAR LA MUTUALITE DES EMPLOYEURS DES SALAIRES PAYES DURANT LES PERIODES DE MALADIE DES SALAIRES	97.477,75
3	2/170/744560/99001	FONDS DE DOTATION GLOBALE DES COMMUNES (fdg)	2.705.890,38
4	2/322/705100/99001	PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT DU BATIMENT DES SAPEURS-POMPIERS A ROTHOICHT	373,07
5	2/412/744611/99002	SUBSIDE POUR TRAVAUX D'EXPLOITATION	23.738,10
6	2/413/708211/99002	LOCATION DE LA CHASSE	19.742,56
7	2/441/744118/99001	PARTICIPATION DE L'ETAT AUX FRAIS DU LATE NIGHT BUS MELLERDALL	7.606,50
8	2/532/705100/99001	PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR L'INSTALLATION DE CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE SITE ROTHOICHT A ROODT-SYRE	330,38
9	2/624/744710/99001	ECLAIRAGE PUBLIC SUR LA VOIRIE DE L'ETAT – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ELECTRICITE	20.026,68
10	2/627/705100/99001	PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT DU HALL DU SERVICE TECHNIQUE A BERG	367,07
11	2/821/705100/99001	PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT DE LA BUVETTE DU FC SYRA MENS DORF	538,49
12	2/821/705100/99002	PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT DU HALL SPORTIF A ROODT-SYRE	223,85
13	2/821/705100/99003	PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE HALL DE TENNIS	93,13
14	2/831/705100/99001	PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE PAR L'INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE TOIT DE L'ANCIEN MOULIN D'OLINGEN	62,98
15	2/832/705300/99001	RECETTES DIVERSES	721,05
16	2/910/744612/99003	REMBOURSEMENT PARTIEL, PAR LE SYNDICAT SYRDALLSCHWEMM DES PRESTATIONS D'INFRASTRUCTURES DE NATATION – ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	3.475,00
17	2/120/744612/99004	REMBOURSEMENT TRAITEMENTS PAR D'ADMIN. DE L'EMPLOI. DAT.	97.334,64
		<b>TOTAL</b>	<b>3.001.207,48</b>

### 4.3. Subsidés extraordinaires aux associations locales.

Le conseil communal décide d'attribuer un subside extraordinaire pour l'année 2025 aux associations locales suivantes:

	Montant alloué
Ouljer Musek	3.281,72 €
DT Roodt/Syre	19.396,14 €

## 5. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

### 5.1. Règlement communal concernant l'allocation d'une subvention pour l'achat d'un «Pass Interrail».

Le conseil communal adopte le règlement communal relatif à l'allocation d'une subvention pour l'achat d'un «Pass Interrail».

### 5.2. Fixation du prix d'entrée du concert en plein air «Betzfield».



Le conseil communal décide de fixer les prix d'entrée du concert en plein air «Betzfield» comme suit:

	Prix (à partir de 13 ans)	
	Prévente	Vente au guichet
1 <sup>er</sup> jour	15 €	20 €
2 <sup>ème</sup> jour	20 €	25 €
Combi 2 jours	30 €	

### 5.3. Fixation du prix concernant la manifestation «Op der Sich nom fairen Ee».

Le conseil communal décide de fixer les prix concernant la manifestation «Op der Sich nom fairen Ee» à 12 € par personne.

### 5.4. Fixation du prix de location de stands de vente lors des manifestations communales.

Le conseil communal décide de fixer les prix concernant la taxe à payer pour la location de tables / stands de vente lors des manifestations communales à 10 € par table et par jour de manifestation.

### 5.5. Charte relatif au «Budget participatif».



Le conseil communal adopte la charte concernant le «Budget participatif».

#### Objectif

Le «Budget Participatif» permet aux habitants de participer activement à la gestion de leur commune en proposant des projets et en décidant de leur mise en œuvre.

#### Soumission de projets

##### a) Qui peut participer ?

- tous les habitants de la commune de Betzdorf.
- des individus, des groupes ou des associations locales.

##### b) Critères de soumission des projets

###### Un projet doit :

- être situé dans l'espace public de la commune.
- servir l'intérêt général et être accessible à tous gratuitement.
- relèvent de la compétence de la commune.
- être techniquement et juridiquement réalisable.
- ne pas engendrer de frais d'entretien supérieurs aux coûts de mise en place.
- être réalisable dans un délai de 12 mois.
- ne pas être déjà en cours de planification ou de mise en œuvre.
- ne pas apporter d'avantages financiers aux personnes qui soumettent des projets.
- doit être respectueux de l'environnement

#### Vote

- Tous les habitants sont autorisés à participer et chacun peut voter au maximum une fois.
- Le vote se fait via les réseaux de publication usuels de la commune.

#### Déroulement

##### a) Appel à projets

- Les citoyens peuvent soumettre leurs idées de projets pendant cette période.

##### b) Vérification de la faisabilité

- Examen technique, juridique et financier par l'administration communale.
- Il est vérifié si le projet relève de la compétence de la commune et s'il est réalisable.
- En cas d'ambiguïté, il est possible de consulter les personnes qui soumettent les projets.

- Les projets qui répondent aux critères sont admis au vote public.
- Prise en compte des critères.
- Communication aux déposants
- Tous les déposants reçoivent une réponse leur indiquant si leur projet a été accepté ou non pour le vote.

#### c) Vote public

- Publication des projets soumis au vote.

#### d) Proclamation des résultats

- Les projets sélectionnés sont annoncés publiquement.
- Les résultats seront publiés via les réseaux de publication usuels de la commune.
- Les déposants des projets sélectionnés sont directement informés.

#### e) Mise en œuvre

- La mise en œuvre est assurée par la commune, en étroite collaboration avec les auteurs du projet.
- Les déposants sont impliqués via les réseaux de publication usuels de la commune.
- Les projets doivent être achevés dans un délai d'un an.
- Conclusion par une présentation publique.

## 6. ACTES DE VENTE, CONVENTIONS ET CONTRATS :

### 6.1. Approbation du pacte communal du vivre-ensemble interculturel et constitution du comité de pilotage avec nomination de ces membres.

**Zesumme  
Liewen**

**GEMENGEPAKT**

Le conseil communal approuve la convention du pacte communal du vivre-ensemble interculturel, signé en date du 09/02/2026 entre la commune de Betzdorf et le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, concernant la mise en œuvre du vivre-ensemble interculturel au niveau communal, ceci conformément à la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel.

Le conseil communal décide de mettre en place un comité de pilotage (COFIL) du Gemengepakt, qui se compose comme suit :

- Madame Marie-Claire Ruppert, membre du conseil communal
- Madame Aurore Dulieu, membre de la commission consultative « Vivre Ensemble »
- Monsieur Georges Khallouf, membre de la commission consultative « Vivre Ensemble »
- Monsieur Claude Boden, représentant de l'association FC Syrdall Mensdorf
- Monsieur Hugo da Costa, représentant du Tennis Club Roodt/Syre
- la personne désignée en tant que coordinateur par la Croix-Rouge Luxembourgeoise

### 6.2. Conventions tripartite 2026, concernant les services d'éducation et d'accueil.

Le conseil communal approuve les conventions 2026 signées en date du 19/12/2025 entre le collège des bourgmestre et échevins, le gestionnaire « C.JF Lëtzebuerg asbl » et le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse par laquelle sont fixées les modalités suivantes :

L'Etat participe avec :

- 75% des frais de fonctionnement des enfants scolarisés (ES 75%)
- 100% des frais de fonctionnement des enfants non scolarisés (ENS 100%)
- 75% des frais de fonctionnement des enfants non scolarisés (ENS 75% Bëschcrèche)

### 6.3. Acquisition d'un logement classé en tant que monument national « Doléinerhaus » au lieu-dit « rue de la Grotte » sis à Mensdorf.

Le conseil communal approuve l'acte de vente, signé entre la commune et la société anonyme « Parfimo Participations financières immobilières SA », concernant une propriété immobilière, classée monument national, sise rue de la Grotte à Mensdorf et nommée « Doléinerhaus ».

Le compromis de vente a été approuvé par le conseil communal en date du 19/12/2025, approbation ministérielle « Traitement terminé sans observation » n° T101-2026-A006 du 13/02/2026.

Numéro cadastral	1352/2015
Lieu-dit	Rue de la Grotte
Nature	Place (occupée)
Contenance	4 ares



#### 6.4. Contrat concernant l'intégration de bornes de charge dans l'infrastructure de charge publique «CHARGY».

Le conseil communal approuve le contrat, signé entre la commune et la société «charge@lux», concernant



l'intégration de bornes de charge dans l'infrastructure de charge publique «CHARGY».

#### 6.5. Mises à disposition de l'atelier artistique dans le bâtiment «Ennescht Wierts» à Mensdorf.

Le conseil communal approuve les conventions, concernant la mise à disposition d'un atelier artistique à Mensdorf, signées entre la commune et :

- M. Thibaut Goller pour la période du 01/04 au 30/06/2026
- M Ndiaye Elhadji pour la période du 01/07 au 30/09/2026

#### 6.6. Mises à disposition au jardin collectif «E Gaart op Haard».

Le conseil communal approuve les conventions signées par le collège des bourgmestre et échevins concernant la mise à disposition au jardin collectif «E Gaart op Haard» (lots no 4, 11 et 20) pour la période du 01/04/2026 au 31/12/2028. La mise à disposition continuera par tacite reconduction d'année en année. Le prix est fixé à 50 € par an. Une liste d'attente est tenue concernant les habitants intéressés. Actuellement 7 personnes y sont inscrites.

#### 6.7. Contrats de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve les contrats de concession de sépulture en question.

### 7. COMMISSIONS CONSULTATIVES ET TEAMS :

#### 7.1. Remplacements de membres auprès des commissions consultatives et des groupes de travail.

Le conseil communal procède au remplacement de membres auprès des commissions consultatives et des groupes de travail, et nomme les membres suivants :

- Commission de l'environnement: Stephan BERSCHIED, Max SCHILTZ
- Commission Santé et Social: Chantal HEISER, Cindy PIQUARD
- Team Pacte Climat: Felix WINANDY, Mike KRIER
- Team Fairtrade: Greg ACHA

#### 8. DEVIS :

Le conseil communal approuve les devis 8.1 – 8.28 et 8.30 – 8.36, établis par les services communaux. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la commune de Betzdorf. Le point 8.29 est reporté à une des prochaines séances du conseil communal.



- 8.1. Aménagement d'un parcours VTT à Roodt/Syre.
- 8.2. Réaménagement des arrêts de bus (quais, abris-bus).
- 8.3. Installation de compteurs d'eau potable intelligents
- 8.4. Mise à jour des plans du réseau de canalisation.
- 8.5. Aménagement de trottoirs dans la rue d'Uebersyren à Mensdorf.
- 8.6. Acquisition de panneaux de signalisation pour la réglementation routière.
- 8.7. Installation d'une évacuation des eaux dans les zones extérieures.
- 8.8. Mise en place du plan des pluies intenses.
- 8.9. Travaux d'entretien dans le cadre d'une «Muppewiss».
- 8.10. Aménagement d'un parking près de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers à Mensdorf.
- 8.11. Acquisition de barrières «anti-terror».
- 8.12. Acquisition d'une alimentation d'urgence 63A.
- 8.13. Réparation du réservoir «Giedgendall» – Frais d'études.
- 8.14. Aménagement d'une aire de jeu au campus scolaire à Roodt/Syre.
- 8.15. Mise en place d'un filet de sécurité au multisport au campus scolaire à Roodt/Syre.
- 8.16. Acquisition de matériel pour les manifestations.
- 8.17. Assistance pour la mise en place du système de management de la sécurité et de la santé au travail.
- 8.18. Mise en conformité de la Mairie à Berg.
- 8.19. Modernisation des installations sanitaires dans l'ancienne école à Berg.
- 8.20. Remplacement de l'ascenseur de la Mairie à Berg.
- 8.21. Remplacement des sources lumineuses au SYRKUS.
- 8.22. Renouvellement du terrain de tennis à Roodt/Syre.
- 8.23. Acquisition de matériel pour les équipes jardinage, voirie et bâtiments.
- 8.24. Acquisition de matériel pour l'équipe eau.
- 8.25. Acquisition de 2 camionnettes pour l'équipe régie du service technique (nouveau crédit budgétaire).
- 8.26. Acquisition de tableaux interactifs pour l'enseignement fondamental.
- 8.27. Budget participatif.
- 8.28. Aménagement d'un chemin dit «Märchewee» avec rénovation d'un chalet à Olingen.
- 8.29. Mise en place d'un nouveau site internet.
- 8.30. Acquisition de récipients pour le verre et le papier dans le cadre du remplacement des éco-bacs.
- 8.31. Mise en place d'un système de sécurité informatique.
- 8.32. Etude de faisabilité pour structure d'hébergement pour personnes âgées.
- 8.33. Commune résiliente – Acquisitions.
- 8.34. Mise à jour des plans du réseau d'eau potable – Frais d'études.

- 8.35. Assistance technique d'un bureau d'études dans le domaine des dossiers relatifs à l'eau potable.
- 8.36. Construction de chemins ruraux.

## 9. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

### Suivi chantiers

Le conseil communal prend note de l'avancement des chantiers, tel que présenté dans le document y afférent, transmis préalablement.

### Agenda

18.04.2026 – 09h00

au Syrkus, Tour nei Awunner.

29.04.2026 – 19h00

à la buvette du hall sportif de Roodt/Syre, workshop avec l'entreprise ALLEGRA (réunion de participation citoyenne destinée à la jeunesse locale) concernant la mise en œuvre d'un bike-parc à Roodt/Syre.

## 10. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.

Les conseillers communaux rapportent des réunions des comités syndicaux respectifs.

## 11. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

### Trafic et limitations de vitesse

Madame Lynn ZOVILÉ s'informe au sujet de l'impact des mesures de ralentissement de vitesse envisagées dans la rue de Roodt/Syre à Mensdorf.

Le bourgmestre répond que le premier coussin berlinois a été déplacé et qu'une chicane supplémentaire y sera installée. Les évaluations du radar font état d'une vitesse moyenne constatée de 40 km/h. La situation est sous observation quant à toute évolution éventuelle.

Madame Lynn ZOVILÉ enchaîne pour avec des informations au même sujet concernant la situation au Kéisbiërg.

Le bourgmestre répond que l'autorisation pour la mise en œuvre des deux premiers coussins berlinois a été reçue. L'installation sera réalisée prochainement.

### Code QR aux arrêts de bus

Madame Lynn ZOVILÉ s'informe au sujet de l'affichage de codes QR à chaque arrêt de bus, permettant aux usagers d'accéder aux informations actualisées relatives aux horaires du transport public. Le bourgmestre répond que la mise en œuvre de ces affiches est en cours. Il précise que chaque arrêt sera équipé d'un plan et d'un code QR.

### Parc éolien

Monsieur Claude BODEN s'informe sur l'état actuel du projet du parc éolien.

Le bourgmestre répond qu'à ce stade, il existe des divergences entre l'exploitant de la société de satellites et l'exploitant du parc éolien SOLER. Il précise que la commune de Betzdorf se mobilisera pour soutenir le projet, mais que les perspectives ne semblent pas très prometteuses.

### Arrêt de bus – gare Roodt/Syre

Monsieur Reinhard DAHLEM signale, d'après son observation, que l'abri de bus situé auprès de l'entreprise BâtiC à Roodt/Syre semble semer la confusion chez certains usagers du transport public, celui-ci n'étant plus desservi en raison de l'installation d'un nouvel abri respectant les normes du code de la route.

Le bourgmestre répond que l'abri de bus initial a été laissé intentionnellement afin qu'il puisse servir de lieu de repos ou d'abri en cas de pluie pour les piétons. Il informe qu'il est prévu que cet abri soit retiré dans le cadre du réaménagement de la route nationale N1.

### Transport public

Monsieur Reinhold DAHLEM fait part de son observation selon laquelle, au carrefour Bowéngsbiërg à Roodt/Syre, la situation actuelle ne permet pas le croisement de deux bus du RGTR lorsqu'un bus est arrêté à l'arrêt Bowéngsbiërg, le rayon de braquage ne permettant pas le passage.

Le bourgmestre répond que cette situation sera signalée à l'Administration des Transports publics par écrit, avec la demande de sensibiliser leurs conducteurs au fait que cet arrêt de bus ne constitue pas un lieu approprié pour

un arrêt prolongé en cas d'ajustement horaire dans le planning.

### Collecte de vieux vêtements

Madame Fernande KLARES-GOERGEN s'informe au sujet de la nouvelle réglementation concernant la collecte des conteneurs pour vieux vêtements, sachant que l'association KOLPING ne s'en chargera plus.

Le bourgmestre répond que les conteneurs resteront en place et que cette mission a désormais été confiée au SIGRE.

### Mur de pierre sèche à Betzdorf

Madame Fernande KLARES-GOERGEN s'informe sur l'état d'avancement du projet de la réfection du mur en pierre sèches à Betzdorf.

Le bourgmestre répond qu'à sa connaissance, une autorisation partielle a été délivrée à l'Administration des Ponts et Chaussées, stipulant qu'une partie du mur doit être restaurée en pierre sèche. L'estimation des coûts est très élevée. Actuellement, aucune avancée dans ce dossier n'est attendue tant que la question budgétaire n'est pas résolue. Du point de vue de la commune, il ne reste qu'à attendre des nouvelles de l'Administration des Ponts et Chaussées.

### Agent municipal

Monsieur Hugo DA COSTA souhaite s'informer sur les activités et la présence de l'agent municipal, et demande s'il existe un bilan après une année de service.

Le bourgmestre répond qu'il y a une résonance positive de la part de la population concernant la présence de l'agent municipal. Actuellement, celui-ci a peut-être été moins visible sur le terrain car il a été affecté à des tâches administratives internes. À ce jour, il a infligé environ 30 contraventions.